


Annexe 1 : Calendrier

		1er janvier 	
Action	Acteur concerné	Calendrier	
Déblocage des crédits <i>(hors retraits AE années antérieures)</i>	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2018	
Saisie des règles de changement budgétaires (y.c changement d'activité)	Ministères	Cas général : avant le 14 décembre 2018	
		Cas particulier : jusqu'au 8 janvier 2019 pour un changement de maquette introduit par amendement au PLF 2019	
Vérification des dates de fin de validité des tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2018	
Demande de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement	Ministères	jusqu'au 12 octobre 2018	
Demande de reports croisés pour les tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 14 décembre 2018	
Clôture automatique des réservations de crédits de gestion courante *	AIFE		le 26 décembre 2018
Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits	AIFE	jusqu'au 31 décembre 2018	
Intégration des mouvements Farandole	AIFE	jusqu'au 31 mars 2019	
Bascule des dossiers vivants	Ministères / AIFE		à partir du 2 janvier 2019
Bascule des tranches fonctionnelles	AIFE	Au plus tard le 31 janvier 2019 (calendrier anticipé reconduit cette année)	

* Par conséquent, les engagements juridiques sur réservations de crédits devront impérativement être réalisés au plus tard le 24 décembre 2018